

6. AMÉLIORER LA MOBILITÉ SCOLAIRE

6.2.b. Mettre à disposition des dispositifs de stationnement pour vélos (adéquats) à proximité des établissements scolaires et sécuriser l'accès à vélo des écoles

<p><u>Description de l'action</u></p> <p>Offrir des dispositifs de stationnement confortables et rendre « cyclables » les abords d'écoles</p>	<p><u>Action(s) liée(s)</u></p> <p>2.1. Mettre en place un réseau d'itinéraires cyclables communal 2.3. Multiplier les dispositifs de stationnement (adéquats) sur le territoire communal</p>
<p><u>Objectif(s) poursuivi(s)</u></p> <p>Améliorer l'accessibilité cyclable des écoles en offrant des dispositifs de stationnement de qualité et en offrant des cheminements cyclables (confortables et sécurisés)</p>	<p><u>Acteur(s) concerné(s)</u></p> <p>Commune de Villers-la-Ville, Service Public de Wallonie (, Gracq, GAL)</p>
<p><u>Lieu(x) concerné(s)</u></p> <p>L'ensemble des établissements scolaires présents sur le territoire communal</p>	<p><u>Budget (estimation)</u></p> <p>Dispositifs de stationnement : €€(€€) (2.500 à 100.000 €) selon le nombre et le type de dispositif (100 €/arceau ; 250 à 1.000€/arceau couvert) Sécurisation des cheminements : €€€(€) (10.000 à 100.000 €) selon le type d'aménagement</p>
<p><u>Degré de priorité et période de mise en œuvre</u></p> <p>Priorité 1 et action à court terme (< 3 ans) : Etablissements primaires Priorité 2 et action à plus moyen terme (< 5 ans) : Etablissement maternel</p>	<p><u>Source(s) et modalité(s) de financement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonds propres Commune - Service Public de Wallonie - Subsidés Service Public de Wallonie - (GAL)

6. AMÉLIORER LA MOBILITÉ SCOLAIRE

6.2.b. Mettre à disposition des dispositifs de stationnement pour vélos (adéquats) à proximité des établissements scolaires et sécuriser l'accès à vélo des écoles

Description concrète de l'action

Dispositifs d'accrochage

La Commune couvrira idéalement les dispositifs de stationnement mis à disposition à proximité des écoles, et étendra continuellement l'offre en fonction de la demande. De tels dispositifs doivent également être mis à disposition à proximité de l'école de Marbisoux, même si secondaire.

Les dispositifs de stationnement de type « arceaux » remplaceront les dispositifs existants de type pinces-roues aux abords de l'école de Sart-Dames-Avelines.

Les emplacements destinés au stationnement des vélos des enfants et/ou du corps enseignant pourraient être implantés dans un local au sein même de l'enceinte des établissements scolaires. Le cas échéant, il est toutefois nécessaire de garder quelques emplacements pour les parents.

Aménagements cyclables en voirie

La Commune (et la Région) veillera à garantir un bon accès cyclable des écoles. Pour ce faire, les voiries desservant les écoles seront rendues « cyclables » et seront idéalement intégrées au réseau d'itinéraires cyclables communal (tel que recommandé par ailleurs, cf. action 2.1.).

Les aménagements à réaliser dépendent principalement du type de voirie le long desquelles sont implantés les établissements scolaires (et de leur densité de trafic ; cf. action 2.1.).

Les voiries seront au minimum équipées d'une bande cyclable suggérée*. La mise en place de pistes séparées doit s'envisager le long des voies de collecte, et davantage encore le long de la N275 (proximité de l'école de Villers-la-Ville). Pour les écoles implantées le long de voies de desserte locale, la mise en place d'une rue scolaire doit également être envisagée (cf. fiche 6.2.a). Le gestionnaire de voirie se référera également utilement aux guides repris ci-après :

Une attention particulière sera également apportée à l'accessibilité cyclable des écoles à une échelle plus large (village et entre villages dans une moindre mesure ; cf. fiche 2.1.b.).

Enfin, une attention devra être apportée à l'accessibilité des dispositifs d'accrochage depuis les cheminements cyclables.

* Sauf si ces voies sont aménagées en zone résidentielle/de rencontre

6. AMÉLIORER LA MOBILITÉ SCOLAIRE

6.2.b. Mettre à disposition des dispositifs de stationnement pour vélos (adéquats) à proximité des établissements scolaires et sécuriser l'accès à vélo des écoles

Pour plus d'information

- Service Public de Wallonie (2009), « Guide de bonnes pratiques pour les aménagements cyclables »
- Service Public de Wallonie, IBSR, « Voie centrale banalisée »
- Service Public de Wallonie, IBSR (2012), « Les bandes cyclables suggérées »